

The guidelines on Law Enforcement - Service Provider cooperation in  
the investigation of cybercrime

10 mars 2009

Carole GAY - AFA  
Fabien LANG - OCLCTIC



Point de Cont@ct.net  
Comprendre pour Agir...

## Les bases textuelles de la coopération public/privé Au niveau européen

- Conseil de l'Europe: lignes directrices adoptées les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2008
- Conclusions du Conseil de l'UE relatives à une stratégie concertée et à des mesures concrètes contre la cybercriminalité; conseil Justice et Affaires Intérieures, 27 et 28 novembre 2008

## Les bases textuelles de la coopération public/privé Au niveau national

- Projet de lignes directrices « confiance en ligne » entre le gouvernement français et les fournisseurs d'accès Internet

## Des mesures concrètes

- Echanges d'information, partage de bonnes pratiques.
- Amélioration et accélération des échanges par la mise en œuvre de protocoles écrits de coopération
- Favoriser la compréhension mutuelle
- Développer des actions communes

## Les projets en cours

- Blocage des sites Internet diffusant des images ou vidéos d'abus sexuels sur mineurs
- Le développement de plateformes de signalement de contenus illicites
- Le développement de réseaux informels d'échanges

## Un exemple de coopération dans le domaine du signalement

- La point de contact de l'AFA
- La plateforme de l'OCLCTIC

## Présentation de la Hotline Point de Contact

- Le Point de Contact de l'AFA est un service d'assistance en ligne créée en 1998 et permettant à un internaute de signaler via un formulaire tout contenu choquant qu'il aurait rencontré lors de sa navigation sur Internet:  
[www.pointdecontact.net/contact.asp#signaler](http://www.pointdecontact.net/contact.asp#signaler)
- En 1999, une dimension internationale est donnée avec la création du réseau INHOPE, Fédération internationale de hotlines, dont l'AFA est membre fondateur.



## Missions du Point de Contact

- La mission du Point de Contact est de recevoir et de traiter les signalements des contenus attentatoires à la dignité humaine:
  - Les contenus prioritaires:
    - Pornographie infantile
    - Haine raciale ou sexuelle
    - Contenus choquants pouvant être vus ou perçus par un mineur
  - Les autres contenus pris en charge:
    - Crimes ou délits contre les personnes
    - Le terrorisme et la fabrication de bombe
    - La provocation au suicide

NB: Le Point de Contact n'est pas compétent pour traiter les signalements ne relevant pas de ces catégories.

Enfin, le Point de Contact répond à son obligation citoyenne de porter assistance à toute personne en danger et de signaler les dangers ou crimes dont il est possible de diminuer les effets.



## Coopération AFA / autorités compétentes en 2008

- Participation de l'AFA au 2e Forum International sur la Cybercriminalité organisé le 20 mars 2008 par la gendarmerie à Marcq en Baroeul, « Ensemble pour un espace numérique plus sûr ».
- Participation au séminaire « PL@NETS-EUR: vers une plate-forme européenne de signalement, nouveau vecteur de lutte contre la cybercriminalité » organisé par l'OCLCTIC du 3 au 6 juin 2008 à Reims
- Le Point de Contact de l'AFA coopère enfin activement avec l'OCLCTIC dans le cadre du lancement de la nouvelle plate-forme nationale de signalements lancée en janvier 2009. Un accès privilégié est réservé à Point de Contact afin de signaler les contenus potentiellement illicites qualifiés par les hotliners.



## La plateforme de signalement

- [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

Depuis le 6 janvier 2008,

[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

a reçu 10.000 signalements

- dont 50 % pour des escroqueries
- 20 % pour diffusion de contenus d'abus sexuels sur mineurs
- 5% pour incitation à la haine raciale

## Les enjeux

- La coopération judiciaire et policière internationale
- La simplification des protocoles d'accès aux informations détenues par les fournisseurs de service

- Merci de votre attention!
- Thank you for your attention!